

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2024

St Paul et Valmalle est une commune de 1362 habitants (sources INSEE / population légale au 1^{er} janvier 2024). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). En remplacement de la M14, la nouvelle nomenclature comptable M57 s'applique cette année sur les deux budgets de la commune.

I - BUDGET PRINCIPAL

1/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le Budget 2024 de fonctionnement est de 1.600.000,00 €. Il était de 1.435.000,00 € l'an dernier. Il est constitué :

EN « DEPENSES » :

Des charges à caractères générales : 387.300 € (453.100 € en 2023)

- En diminution par rapport au BP 2023. La hausse des prix des matières premières et des dépenses d'énergie a été réajustée à la baisse cette année. En effet, l'impact a été en partie, amorti par la mise en place de la coupure de l'éclairage public sur la commune la nuit. A titre d'exemple, les dépenses d'électricité étaient de 42.000 € en 2022, et de 59.000 € en 2023. Le budget concernant les dépenses d'énergie et d'électricité est de 80.000 € cette année (135.000 € en 2023).

Des charges de personnel : 624.780 € (618.500 € en 2023)

- Elles sont sensiblement similaires à l'an passé et représentent une part importante du budget de fonctionnement.
- Elles prévoient notamment la rémunération et les charges du personnel mais aussi l'évolution de carrière des agents titulaires (les changements d'échelons, les avancements, le régime indemnitaire....).
- On constate que les frais de personnels « non titulaires » restent stables également. Ils assurent au quotidien le fonctionnement des services périscolaires (cantine/garderie), avec un taux de fréquentation important, mais aussi, et d'autre part, pour assurer les remplacements des agents titulaires placés en arrêt de travail pour maladie.
- Enfin, le personnel communal est constitué cette année de 11 agents titulaires et de 4 agents non-titulaires permanents.

Des charges de gestion courante : 442.920 €

Elles regroupent les indemnités d'élus, les contributions aux différents organismes et associations, et les subventions allouées aux associations et au CCAS de la commune. La forte augmentation par rapport à l'an dernier s'explique par la mise en réserve de 315.000 € afin d'équilibrer le budget et assurer les dépenses des années futures.

Des charges financières : 10.000 €

- Elles sont similaires à l'an dernier.

Des charges exceptionnelles : 90.000 € (88.310 € en 2023)

Cette ligne budgétaire constitue plutôt une réserve financière pour la Commune afin d'équilibrer le budget.

Des dotations aux amortissements et provisions : 2.000 €

Virement à la section d'investissement : 43.000 € (45.000 € en 2023)

- Il vise à couvrir les dépenses annuelles liées au remboursement du capital des emprunts.

EN « RECETTES » :

Des atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel... : 6.000 €

Produits des services (régie cantine/garderie....) : 99.900 € (77.800 € en 2023)

- En augmentation, en raison de la hausse de la fréquentation des élèves à la cantine et à la garderie.

Impôts et taxes (Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti...) : 748.014 € (702.570 € en 2023)

- Ces recettes représentent presque la moitié des recettes du budget de fonctionnement.
- A noter la revalorisation des bases fiscales en 2024 de 3,9 % (7,1 % en 2023).
- Le Conseil a décidé de ne pas augmenter les impôts cette année. Il reconduit donc les taux suivants :
 - Taxe sur le Foncier Bâti : 40,41%,
 - Taxe sur le Foncier Non-Bâti : 69,92 %
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 11,76 %

Dotations, subventions, (DGF...) : 170.200 € (179.191,65 € en 2023)

- Elles régressent légèrement. Les montants prévisionnels des principales dotations d'Etat (DGF, DSR, DNP) sont calqués sur les montants perçus l'an dernier dans l'attente des notifications.

Autres produits (revenus des immeubles, redevances versées concessionnaires) : 28.887,79 € (26.369,00 € en 2023)

Produits financiers, autres : 3.700,00 € (6.969,00 € en 2023)

Opération d'ordre (travaux en régies) : néant cette année.

Excédent de fonctionnement 2023 : Il est de 543.298,21 €. La municipalité a choisi cette année de ne rien affecter en investissement sur le compte 1068, et donc de faire le choix de conserver l'intégralité en recettes de fonctionnement afin de se prémunir des dépenses à inscrire dans les années futures.

Gestion de la dette :

La Commune comptabilise 8 emprunts, dont 3 à taux variables. Ils concernent les opérations suivantes : Achat de terrains du Mas Dieu (2003), Travaux d'extension du nouveau groupe scolaire Suzanne St Julien (2 emprunts de 2006), Travaux d'électrification (2006), Acquisition de l'ancienne cave coopérative (2012), Aménagement de 2 logements sociaux rue de l'Eglise (2 emprunts de 2013) et enfin, l'emprunt pour financer les Travaux de réhabilitation de la Mairie et de ses espaces publics (2022).

La dernière échéance intervient en 2024 pour la plus proche, et en 2042 pour les plus éloignées. La dette à l'origine était de 807.803,60 € et représente en capital dû au 01/01/2024 de 356.909,17 €. Pour 2024, le montant du remboursement du capital des emprunts est de 43.000 € (compte 1641), et de 10.000 € pour les intérêts (compte 66111).

Deux emprunts arrivent à échéance cette année :

- l'emprunt du Mas Dieu (2003) qui représentait une annuité de 2.500 €,
- l'emprunt concernant la création du Groupe scolaire (2006) qui représentait une annuité de 14.700 €,

A noter, que pour financer les travaux d'extension du nouveau groupe scolaire (+ création cantine) un emprunt de 700.000 € a été prévu au budget d'investissement (compte 1641 / recettes).

2/ LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le Budget 2024 d'investissement est de 2.300.000 €. Il est constitué principalement :

EN « DEPENSES » :

- Des Restes A Réaliser (R.A.R.) : 7.000 € de dépenses de voirie ;
- Des travaux de création d'une cantine et d'extension du Groupe scolaire (3 classes + cour de récréation) pour 1.750.000 € ;
- D'une provision pour des travaux à réaliser sur le site de l'ancienne Cave Coopérative (350.000 €) ;
- L'aménagement d'un itinéraire pédestre sur le secteur de Valmalle (15.000 €) ;
- Des travaux de réfection de chemins (30.000 €) ;
- Travaux divers (40.000 €) ;
- Achats de matériels informatiques/logiciels (37.000 €) ;
- Achat de mobiliers divers (15.000 €) ;
- Des frais d'études d'urbanisme (Taxe d'Aménagement / PUP et autres) : 12.000 €
- Du remboursement du capital des emprunts en cours (43.000 €) ;
- Cautions logements (1000 €)

EN « RECETTES » :

- D'un excédent de 411.392,95 €.
- De subventions prévisionnelles pour financer les travaux d'extension du groupe scolaire et de création d'une nouvelle cantine : subvention de l'Etat (440.000 € DETR/DSIL 2023/2024) du Département (176.996 €), de la Région (5.000 €) et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (60.000 €). La part communale est financée par un emprunt de 700.000 € et par autofinancement. Le reste, soit 280.000 € de T.V.A., sera couvert par l'Etat au titre du F.C.T.V.A ;
- Du FCTVA annuel (122.611,05 €) ;
- D'une subvention départementale pour le programme patrimoine/voirie 2024 : 20.000 € ;
- Des recettes issues des Taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement) (40.000 €) ;
- Des recettes sont virées du budget de fonctionnement vers l'investissement : Compte 021 : 43.000 € (en opération d'ordre) qui vise à équilibrer le remboursement du capital des emprunts.
- Compte 1068 : la municipalité a choisi cette année de n'affecter aucune somme sur le compte 1068.
- Des opérations immobilières / ventes : 1.000 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

Dépenses

Recettes

<i>R.A.R.</i>			<i>R.A.R.</i>		
Travaux place Jean ROUGER (ROUVIER TP) + Garde-corps classe Burniston (STAGNER)	2158	7.000 €			
Total RAR		7.000 €	Total RAR		0.00 €
Capital des emprunts	1641	43.000€	Excédent 2023	001	411.392,95 €
Cautions logements	165	1.000€	Affectation	1068	0.00 €
Travaux divers	2158	40.000 €	Fctva 2024	10222	122.611,05 €
Mobilier	2184	15.000 €	TA	10226	40.000 €
Etudes TA/PUP	202	12.000 €	Virt fonct à inv.	021	43.000 €
Informatique	2183	37.000 €	<u>Ext. Gr. Scolaire/Cantine</u>		
Sentier découverte Valmalle	2135	15.000 €	DETR/DSIL 2024	138	300.000 €
			DETR/DSIL 2023	138	140.000 €
			REGION	138	5.000 €
			CD 34 2022	138	133.330 €
Cave coopérative (réserve)	2131	350.000 €	CD 34 2022 FAIC	138	29.111 €
			CD 34 2023	138	14.555 €
			CCVH	138	60.000 €
<u>Ext. Gr. scolaire/ cantine</u>	2131	1.750.000 €	FCTVA	10222	280.000 €
-Travaux : 1.605.610 €			Autofinancement (100.000 € inclus dans l'excédent 2023)		
-MO : 55.642 €					
-cuisiniste : 76.000 €					
-CT : 8.100 €					
-SPS : 4.100 €					
Réfection de chemins 2024	2151	30.000 €	EMPRUNT	1641	700.000 €
			Subvention FAIC 2024	138	20.000 €
			Vente terrain	024	1.000 €
Sous-total		2.293.000 €	Sous-total		2.300.000 €
TOTAL		2.300.000 €	TOTAL		2.300.000 €